

CONVOCATION
DU CONSEIL COMMUNAL

Madame,
Monsieur,

Conformément aux articles L1122-10 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le 18 juin 2024 à 20 heures 00' à la Maison communale.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR : première convocation.

SEANCE PUBLIQUE :

1. FRIC 22-24 RÉFECTION DE VOIRIES COMMUNALES (PROJET 1)

Note de synthèse explicative :

Voiries concernées:

Voie des Chanoines, rue François Lapierre, rue Carl Jost, rue Surfossé, rue d'Evegnée, Cité du Fort (Remparts-Glakis-Artilleurs-Coupole-Monseur), Bacameleye (haut), Paix, Soxhluse, Fond Counet, François Spirlet et Square Baudouin.

Objet du marché:

Le dossier consiste en un raclage/pose des voiries susvisées.

Il comporte également la réfection de bordures et de filets d'eau aux endroits le nécessitant.

Le montant estimé des travaux est de: 731.303,22 € hors TVA ou 884.876,90 €, 21% TVA comprise

Budget:

Budget extraordinaire 2024, article 421/731-60 , numéro de projet 2023 0030

2. FRIC 22-24 RÉFECTION DE VOIRIES COMMUNALES (PROJET 3)

Note de synthèse explicative :

Voiries concernées:

rue des Chartreux, rue du Puits, rue du Vélodrome, rue Longue Hayouille et rue de Magnée, rue des Onhons, rue Campagne de Bellaire et rue Simon Delbouille

Objet du marché:

Le dossier consiste en un raclage/pose des voiries susvisées.

Il comporte également la réfection de bordures et de filets d'eau aux endroits le nécessitant.

Le montant estimé des travaux est de: 424.836,19 € hors TVA ou 514.051,79 €, 21% TVA comprise

Budget:

Budget extraordinaire 2024, article 421/731-60 , numéro de projet 2024 0034

3. RÈGLEMENT COMMUNAL RELATIF À L’AFFICHAGE ÉLECTORAL - ÉLECTIONS COMMUNALES ET PROVINCIALES DU 13 OCTOBRE 2024

Note de synthèse explicative :

Règlement communal relatif à l’affichage électoral - Élections communales et provinciales du 13/10/2024.

4. CODE DE POLICE : ADOPTION.

Note de synthèse explicative :

À l’instar des deux autres communes de la zone de police, la commune de Fléron a décidé d’abroger le Code de Police qu’elle avait adopté en séance du Conseil communal du 20/10/2015 car les articles 5 - 19 - 20 - 25 - 28 - 59bis - 74bis - 132 - 132bis - 138 - 147 - 148 - 149 - 150 - 151 - 152 - 153 - 154 - 155 - 156 - 157 - 170 - 178 - 179 - 181 - 182 - 185 et l’annexe 3 doivent être soit modifiés / soit adaptés / soit ajoutés. Les anciens et nouveau codes de police ainsi qu’un tableau avec les modifications y apportées sont annexés au présent point.

5. NÉOMANSIO - CONVOCATION À L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2024 : APPROBATION DES POINTS PORTÉS À L’ORDRE DU JOUR

Note de synthèse explicative :

Le Conseil communal approuve les points portés à l’ordre du jour de l’Assemblée Générale Ordinaire de NÉOMANSIO qui se tiendra le jeudi 27 juin 2024:

1. Examen et approbation;
 - du rapport d’activités 2023 du Conseil d’administration;
 - du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes;
 - du bilan;
 - du compte de résultats et des annexes au 31 décembre 2023;
 - du rapport de rémunération 2023
 2. Décharge aux administrateurs;
 3. Décharge aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes;
 4. Nomination du réviseur et fixation de sa rémunération;
 5. Nomination d’un administrateur par suite de vacance de poste;
 6. Lecture et approbation du procès-verbal.
6. AIDE - CONVOCATION À L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2024 : APPROBATION DES POINTS PORTÉS À L’ORDRE DU JOUR.

Note de synthèse explicative :

Le Conseil communal approuve les points portés à l’ordre du jour de l’Assemblée Générale Ordinaire du 25/06/2024 de l’AIDE:

1. Approbation du procès-verbal de l’Assemblée générale stratégie du 19 décembre 2023
2. Démission et remplacement d’un observateur
3. Approbation des rémunérations des organes de gestion sur base des recommandations du Comité de rémunération du 11 mars 2024
4. Rapport annuel relatif à l’obligation de formation des administrateurs
5. Rapport du Conseil d’administration relatif aux rémunérations de l’exercice 2023 des organes de gestion et de la Direction
6. Comptes annuels de l’exercice 2023 qui comprennent :

1. Rapport d'activité
2. Rapport de gestion
3. Bilan, compte de résultats et l'annexe
4. Affectation du résultat
5. Rapport du commissaire
6. Annexes au BNB comprenant :
 1. Liste des adjudicataires des marchés publics attribués durant l'exercice 2023
 2. Rapport spécifique relatif aux participations financières
 3. Rapport annuel relatif aux rémunérations des Administrateurs et de la Direction
 4. Rapport d'évaluation du comité de rémunération
7. Souscriptions au Capital C2 dans le cadre des contrats d'égouttage et des contrats de zone
8. Décharge à donner au Commissaire-réviseur
9. Décharge à donner aux Administrateurs
7. CHR DE LA CITADELLE- CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2024 : APPROBATION DES POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR.

Note de synthèse explicative :

Le Conseil communal approuve les points portés à l'ordre du jour de l'**Assemblée Générale Ordinaire du CHR de la CITADELLE**, le 28/06/2024:

1. **Rapport de rémunération 2023 du Conseil d'administration**
2. **Rapport annuel 2023 du Conseil d'administration**
3. **Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes, le bilan 2023 et le projet de répartition des résultats**
4. **Rapport spécifique sur les prises de participation**
5. **Rapport du Réviseur**
6. **Approbation des comptes 2023 et du projet de répartition des résultats**
7. **Décharge aux administrateurs**
8. **Décharge au réviseur**
8. INTRADEL - CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2024 : APPROBATION DES POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR.

Note de synthèse explicative :

INTRADEL - Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 20/06/2024 : Approbation des points portés à l'ordre du jour à savoir :

Bureau - Constitution

1. Rapport de gestion - Exercice 2023 : approbation du Rapport de rémunération
 - 1.1 Rapport annuel - Exercice 2023 - Présentation
 - 1.2. Rapport de rémunération du Conseil - Exercice 2023 - Approbation
 - 1.3. Rapport du Comité de rémunération - Exercice 2023
2. Comptes annuels - Exercice 2023 : approbation
 - 2.1. Comptes annuels - Exercice 2023 - Présentation
 - 2.2. Comptes annuels - Exercice 2023 - Rapport du Commissaire
 - 2.3. Rapport spécifique sur les prises de participations - Exercice 2023
 - 2.4. Comptes annuels - Exercice 2023 - Approbation
3. Comptes annuels - Exercice 2023 - Affectation du résultat
4. Administrateurs - Décharge - Exercice 2023
5. Commissaire - Décharge - Exercice 2023
6. Administrateurs - Démissions/nominations

Rapport de gestion consolidé - Exercice 2023 - Présentation
Comptes consolidés - Exercice 2023 - Présentation
Comptes consolidés - Exercice 2023 - Rapport du Commissaire
Administrateurs - Formation - Exercice 2023 - Contrôle

9. AMENAGEMENT DE LA PLAINE DESSARD - CHOIX DU MODE DE PASSATION
ET APPROBATION DES CONDITIONS DU MARCHÉ

Note de synthèse explicative :

Le marché a pour objet la création d'un parc dans la plaine Noël Dessard.

Le marché d'étude a été confié au bureau Jumanji Ophélie Marc, Rue Louvrex, 67/11 à 4000 Liège .

le montant estimé de ce marché s'élève à 236.726,55 € hors TVA ou 286.439,13 €, 21% TVA comprise (option de 40.000€ pour la dalle comprise)

le marché par procédure négociée directe avec publication préalable ;

cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 766/721-60 (n° de projet 20220024)

10. AIS PAYS DE HERVE - CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 12 JUIN 2024: APPROBATION DES POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR:
RATIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU COLLÈGE DU 30 MAI 2024

Note de synthèse explicative :

La Commune de Fléron a été convoquée afin de participer à l'Assemblée Générale Ordinaire du 12/06/2024 de l'AIS DU PAYS DE HERVE. Vu l'urgence, le Collège communal a adopté le 30/05/2024 une délibération approuvant les points portés à l'ordre du jour de cette assemblée. Cette délibération devra être ratifiée par le Conseil communal au cours de la présente séance.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12/06/2024 de l'AIS Pays de Herve porte sur les points suivants:

1. Constitution du bureau
 2. Quorums - Vérification des présences
 3. Comptes annuels 2023 - Présentation et approbation - Vote
 4. Comptes annuels 2023 - Rapport du Commissaire réviseur - Prise d'acte
 5. Rapport d'activités 2023 FLW - Approbation - Vote
 6. Rapport de rémunération CDLD - Approbation - Vote
 7. Budget 2024 - Présentation
 8. Décharge aux Administrateurs et Administratrices - Vote
 9. Décharge au Commissaire réviseur - Vote
 10. Indexation cotisation annuelle des membres - Vote
 11. Procès-verbal de: la séance - Approbation et signature
11. RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS

Note de synthèse explicative :

Objet:

La présente délibération a pour objet la mise à jour du règlement communal sur la construction des trottoirs du 09/11/1983.

Le Conseil Communal du 28/09/2021 avait chargé le bureau d'étude désigné pour l'établissement du Plan Trottoir de mettre à jour ce règlement.

Le bureau d'étude PLURIS srl, Rue de Féтинne 85 à 4020 LIEGE a été désigné par le collège communal du 30 décembre 2021 pour l'établissement de cette mission.

Suite à l'analyse de l'ensemble des trottoirs de la Commune de Fléron, le bureau Pluris a proposé la mise à jour du plan trottoir suivant.

12. DROIT DE TIRAGE PIMACI 2022-2024 - AMÉNAGEMENT COMPLET DE LA PLACE DU CENTRE DE FLÉRON EN MOBIPOLE : CHOIX DU MODE DE PASSATION, APPROBATION DES CONDITIONS ET DU DEVIS ESTIMATIF DU MARCHÉ.

Note de synthèse explicative :

L'aménagement consiste à la création d'une nouvelle place publique dans le centre de la commune de Fléron sur les parcelles A424/3C - A427/2C - A436A².

L'espace est actuellement dévalorisé par de larges étendues de surfaces minéralisées (parkings, voiries, etc.) qui sont amenées à disparaître pour laisser place à un large espace polyvalent accessible aux modes actifs.

La superficie de l'aménagement est d'environ 3.600 m².

La réception provisoire des 2 lots, le décompte final et factures des 2 lots, l'état des lieux après travaux, le plan As built et tous les documents exigés par le présent CSC devront impérativement être réalisés et approuvés pour décembre 2027 au plus tard en raison des délais de subventions imposés par les pouvoirs subsidiaires.

Les travaux de plantations doivent impérativement respecter les moments d'interventions décrits aux clauses techniques du chapitre O suivant le type (semis, arbres, etc.).

Les entreprises se coordonneront en vue d'avancer en parallèle sur le chantier afin de respecter les délais.

Le présent marché comprend l'exécution des travaux suivants:

LOT 1: Aménagement de la place

- Démolitions de voirie ou de terre-plein en hydrocarbonés, pavés béton ;
- Démolition de fondations ;
- Terrassements divers pour nivellement et pose de nouvelles fondations ;
- Mise en œuvre de sous-fondations et de fondations en empierrement ou béton maigre poreux ;
- La pose de revêtement divers (Dalles béton, béton dénudé et brossé, asphalte et EPDM coulé) ;
- La pose d'éléments linéaires et de leur fondation (bordures, filets d'eau, etc.) ;
- Amélioration de la gestion des eaux de ruissellement (avec pose d'avaloirs et noue paysagère) ;
- Pose d'une chambre de visite en béton préfabriquée ;
- Raccordement au réseau existant ;
- La pose de mobilier urbain (bancs, fontaine, halte urbaine, parc vélo sécurisé, modules de jeux) ;
- La pose d'un nouvel éclairage public ;
- Signalisation.

LOT 2 : Plantation de la place

- Remblais de terre arable et amendements ;
- Pose de revêtement perméable (dalles béton-gazon) ;
- Pose de clôture en châtaignier ;
- Travail du sol et paillis ;
- Plantations d'arbres H.T, multi-troncs, arbustes, graminées et vivaces ;

Les travaux sont exécutés sur des voiries appartenant au réseau IIIa et IIIb.

Les travaux décrits ci-dessus ne sont pas exhaustifs, le détail des travaux est repris dans les clauses techniques et le métré récapitulatif annexés au présent cahier spécial des charges.

Dans le cadre du présent marché, le pouvoir adjudicateur entend lutter contre le dumping social et la fraude sociale.

Mode de passation

Procédure ouverte.

Budget estimatif des services

* Lot 1 (Aménagement de la place de Fléron - Droit de tirage "PIMACI"), estimé à 951.373,88 € hors TVA ou 1.151.162,39 €, 21% TVA comprise ;

* Lot 2 (Végétalisation de la place de Fléron - Droit de tirage "Végétalisation à l'échelle du quartier"), estimé à 75.531,60 € hors TVA ou 91.393,24 €, 21% TVA ;
Le montant global estimé de ce marché s'élève à 1.026.905,48 € hors TVA ou 1.242.555,63 €, 21% TVA comprise.

Aides financières

- > 618.009,54€ (Droit de tirage PIMACI)
- > 91.393,24 € pris dans une enveloppe de 155.230,00€ (Droit de tirage Végétalisation de quartiers)
- > 285.000,00€ (charges d'urbanisme projet Matexi)
- > 77.790,00€ (charges d'urbanisme projet Burger King)
- > 61.500,00€ (charges d'urbanisme projet Melotte)

Article budgétaire

Budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 425/731-60 (n° de projet 20220062).

13. ADOPTION D'UN RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE : RUE DES BOUHYS.

Note de synthèse explicative :

La présente délibération a pour but de prendre un règlement complémentaire concernant l'aménagement d'une zone d'évitement striée à l'entrée de la rue des Bouhys.

Actuellement, cette voirie n'est pas couverte par un règlement.

14. ADOPTION D'UN RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE : RUE LAURENT GILYS.

Note de synthèse explicative :

En commission Police/Travaux du 12 janvier 2022, il avait été décidé d'aménager deux zones de rétrécissements rue Laurent Gilys.

En date du 13 septembre 2022, le Conseil a approuvé un règlement complémentaire afin d'interdire la circulation au plus de 7,5T (excepté desserte locale) rue Laurent Gilys, rue du Fort et rue de la Vaulx à 4621 Retinne.

Cette délibération a pour but de prendre un règlement complémentaire pour l'ensemble des mesures existantes et futures de la rue Laurent Gilys.

Dans le texte de la délibération, les nouveaux aménagements à créer sont repris **en gras**.

15. ADOPTION D'UN RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE : RUE ALBERT MARGANNE.

Note de synthèse explicative :

La présente délibération a pour but de modifier le règlement complémentaire pour la rue Albert Marganne. L'ancien règlement a été adopté par le Conseil communal en date du 30 juin 2020.

Il reprenait les aménagements suivants :

- rue cyclable (les éléments ralentisseurs présents dans une rue cyclable, comme dans une zone 30, ne doivent pas être repris dans un RC car la vitesse y est limitée);
- passage pour piétons;

Dans le cadre de la Commission Police/Travaux du 07/02/2024, il a été demandé d'interdire le stationnement à chaque entrée de la rue (côté rue François Lapierre et côté rue du Tiège). Dès lors, il convient de modifier le règlement complémentaire et de le soumettre à la tutelle avant de réaliser le marquage.

Le SPW a remis un avis technique favorable en date du 21 mai 2024.

Dans le texte de la délibération, les nouveaux aménagements à créer sont repris **en gras**.

16. ADOPTION D'UN RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE : CRÉATION D'UNE PLACE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉE POUR PERSONNES HANDICAPÉES SUR UNE VOIRIE COMMUNALE - RUE DE MAGNÉE 15 A 4620 FLÉRON

Note de synthèse explicative :

Pour créer des places de stationnement réservées aux personnes handicapées, trois critères entrent en ligne de compte :

1. Le domicile ne comporte pas de garage ou de parking privé permettant une accessibilité réelle,
2. Le requérant possède un véhicule ou est conduit par une personne habitant chez lui,
3. La possession de la carte spéciale de stationnement est indispensable.

Création d'une place de stationnement réservée pour personnes handicapées pour l'adresse suivante et répondant aux critères ci-dessus :

- rue de Magnée 15 à 4620 Fléron.

17. OPÉRATEUR DE TRANSPORT DE WALLONIE (O.T.W.) - CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2024 - APPROBATION DES POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR: RATIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU COLLÈGE DU 30 MAI 2024

Note de synthèse explicative :

La Commune de Fléron a été convoquée afin de participer à l'Assemblée Générale Ordinaire DU 12 JUIN 2024 de l'Opérateur de Transport de Wallonie (O.T.W.).

Vu l'urgence, le Collège communal a adopté le 30/05/2024 une délibération approuvant les points portés à l'ordre du jour de cette assemblée. Cette délibération devra être ratifiée par le Conseil communal au cours de la présente séance.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12/06/2024 de l'O.T.W., porte sur les points suivants :

1. Rapport du Conseil d'administration
 2. Rapport du Collège des Commissaires aux Comptes
 3. Approbation des comptes annuels de l'Opérateur de Transport de Wallonie arrêtés au 31 décembre 2023
 4. Affectation du résultat
 5. Décharge aux Administrateurs de l'Opérateur de Transport de Wallonie
 6. Décharge aux Commissaires aux Comptes
18. IGRETEC - CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27/06/2024 : APPROBATION DES POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR

Note de synthèse explicative :

Le Conseil communal approuve les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de **IGRETEC**, qui se tiendra le 27/06/2024:

1. Affiliations/Administrateurs ;
 2. Comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2023 - Comptes annuels consolidés arrêtés au 31/12/2023 - Rapport de gestion du Conseil d'Administration - Rapport du Collège des Contrôleurs aux Comptes - Rapport spécifique du Conseil d'Administration sur les prises de participations ;
 3. Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2023 ;
 4. Approbation du rapport du Conseil d'Administration au sens de l'article L6421-1 du CDLD ;
 5. Décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2023 ;
 6. Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2023 ;
 7. Augmentation de capital de Brussels South Charleroi Biopark (BSCB) ;
 8. Prise de participation à la SRL District Cleantech ;
 9. In House : modification de deux fiches de tarification.
19. SPI - CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 1er SEMESTRE DU 25 JUIN

2024 : APPROBATION DES POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR

Note de synthèse explicative :

Le Conseil communal approuve les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 1er semestre de la SPI du 25/06/2024, à savoir :

1. a) Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2023 comprenant (Annexe 1):
 - le bilan et le compte de résultats après répartition;
 - les bilans par secteurs;
 - le rapport de gestion auquel sera annexé le rapport de rémunération visé par l'article L6421-1 du CDLD, le rapport annuel d'évaluation portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction et le rapport de rémunération visé par l'article 3 :12 du CAS;
 - le détail des participations détenues au 31 décembre 2023 dans d'autres organismes tel que prévu dans la circulaire du 21 janvier 2019 relative aux pièces justificatives et visé aux articles L1512-5 et L1523-13 du §3 du CDLD;
 - la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges.
 - b) Présentation du résultat 2023
 2. Lecture du rapport du Commissaire Réviseur
 3. Décharge aux Administrateurs
 4. Décharge au Commissaire Réviseur
 5. Formation des Administrateurs en 2023 (Annexe 2)
 6. Nominations et démissions d'Administrateurs (Annexe 3)
 7. Marché réviseurs (Annexe 4)
20. ENODIA - CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26/06/2024: APPROBATION DES POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR

Note de synthèse explicative :

Le Conseil communal approuve les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de ENODIA, qui se tiendra le 26 juin 2024:

1. Approbation du rapport annuel de gestion du Conseil d'Administration - exercice 2023 (comptes annuels statutaires et consolidés) (**Annexe A**);
2. Prise d'acte des rapports du Commissaire sur les comptes annuels et comptes consolidés de l'exercice 2023 (**Annexes B & C**);
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 (**Annexe D**);
4. Approbation des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 (**Annexe E**);
5. Approbation de la proposition d'affectation du résultat (cf. **Annexe A**);
6. Approbation du rapport spécifique 2023 sur les prises de participation prévu à l'article L1512-5 du C.D.L.D. (**Annexe F**);
7. Approbation du rapport de rémunération 2023 du Conseil d'administration établi conformément à l'article L6421-1 du C.D.L.D. (**Annexe G**);
8. Approbation du rapport de rémunération 2023 de BRUTELLE, société absorbée par ENODIA, établi conformément à l'article L6421-1 du C.D.L.D., pour la période du 1er janvier au 1er juin 2023 inclus (**Annexe H**);
9. Décharge aux Administrateurs pour leur gestion lors de l'exercice 2023;
10. Décharge au Commissaire (RSM Inter-Audit et LIBRA Audit & Assurance) pour sa mission de contrôle de l'exercice 2023;
11. Nomination du Réviseur d'entreprises pour les exercices comptables 2024 à 2026 et fixation des émoluments (**Annexe I**);

12. Pouvoirs.

21. CRÉATION D'UN DEMI EMPLOI D'INSTITUTEUR(TRICE) MATERNEL(LE) : ÉCOLE "AU VIEUX TILLEUL"

Note de synthèse explicative :

L'encadrement maternel est organisé sur la base d'un système de normes déterminant le nombre d'emplois maternels. Les normes fixées forment des seuils par demi-emplois. Les élèves de 2 ans et demi arrivant au cours le l'année selon leur date anniversaire, 4 augmentations de cadre sont prévues au cours de l'année scolaire :

- le 11ème jour de classe après les vacances d'automne
- le 11ème jour après les vacances d'hiver
- le 11ème jour après les vacances de carnaval
- le 11ème jour après les vacances de printemps

ECOLE "Au Vieux Tilleul" : 47 élèves au 28/05/2024

22. CENTRES DE VACANCES ENCADRÉES : FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION.

Note de synthèse explicative :

Modification des taux horaires des moniteurs des centres de vacances encadrées :

- Coordinateurs : 15 euros/heure au lieu de 12,60 euros
- Animateurs : 12 euros/heure au lieu de 11 euros

Le Conseil communal est compétent pour modifier les dispositions antérieures.

23. CRÉATION DE VOIRIE PAR USAGE DU PUBLIC - ACCÈS À LA RUE NAMONT PAR LA RUE COLONEL PIRON : ACTE DE CONSTAT.

Note de synthèse explicative :

Une voirie communale peut être créée par l'usage du public par prescription de 30 ans ou par prescription de 10 ans si elle est reprise dans un plan d'alignement.

OBJET

L'emprise mesurée pour une contenance de 5,43m² suivant le périmètre 151-152-153-154-151 repris au plan, emprise n°1 du tableau, cadastrée FLÉRON, 4ème div, Romsée section A 709 R partie est reprise au cadastre comme appartenant à Monsieur LONGLE Philippe, domicilié à 4624 Romsée.

Cette emprise précitée a fait l'objet d'une appropriation par le public (usage de la voirie par le public) pendant 10 années; la rue Namont étant prévue dans un plan d'alignement.

On parle d'une prescription acquisitive.

24. ETHIAS PENSION FUND OFP - CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2024 - APPROBATION DES POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR

Note de synthèse explicative :

La Commune de Fléron a été convoquée afin de participer à l'Assemblée générale d'Ethias Pension Fund du 19 juin 2024.

Le Conseil communal approuve les points à l'ordre du jour de cette assemblée:

1. Approbation du PV de l'AGO du 20/06/2023 relatif à l'ordre du jour B
2. Modification de la politique de rémunération d'Ethias Pension Fund
3. Divers

25. ETHIASCO SRL- CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2024 - APPROBATION DES POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR: RATIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU COLLÈGE DU 30 MAI 2024

Note de synthèse explicative :

La Commune de Fléron a été convoquée afin de participer à l'Assemblée générale Ordinaire

de EthiasCo SRL du 13/06/2024.

Vu l'urgence, le Collège communal a adopté le 30/05/2024 une délibération approuvant les points portés à l'ordre du jour de cette assemblée. Cette délibération devra être ratifiée par le Conseil communal au cours de la présente séance.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13/06/2024 de EthiasCo SRL, porte sur les points suivants :

1. Rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023
 2. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023 et affectation du résultat
 3. Décharge à donner aux administrateurs pour leur mandat
 4. Décharge à donner au commissaire pour sa mission
 5. Désignations statutaires - Client Board
 6. Mandat du commissaire - exercices 2026-2027-2028
26. **PREMIER CAHIER DE MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES DES SERVICES GÉNÉRAUX - EXERCICE 2024 : ARRÊT.**

Note de synthèse explicative :

Premier cahier de modifications budgétaires pour l'exercice 2024.

Exercice ordinaire - balance des recettes et des dépenses :

	Recettes	Dépenses	Solde
D'après le budget initial ou la précédente modification	24.698.050,96	24.324.953,08	373.097,88
Augmentation de crédit (+)	1.490.230,26	417.553,21	1.072.677,05
Diminution de crédit (+)	-230.127,97	-120.022,92	-110.105,05
Nouveau résultat	25.958.153,25	24.622.483,37	1.335.669,88

Exercice extraordinaire - balance des recettes et des dépenses :

	Recettes	Dépenses	Solde
D'après le budget initial ou la précédente modification	16.374.404,23	16.116.025,54	258.378,69
Augmentation de crédit (+)	4.577.964,85	1.531.294,12	3.046.670,73
Diminution de crédit (+)	-3.170.528,59	-432.962,63	-2.737.565,96
Nouveau résultat	17.781.840,49	17.214.357,03	567.483,46

27. **RÈGLEMENT DES COMPTES ANNUELS : EXERCICE 2023**

Note de synthèse explicative :

Règlement des comptes annuels pour l'exercice 2023.

Le résultat de l'exercice propre est de 1.582.032,29 euros.

Le résultat global est positif de 2.077.820,69 euros.

28. **TRAVAUX "RENOVATION + EXTENSION ADM COMMUNALE ET CPAS" RELANCE LOT 2 (ASCENSEUR) ET LOT 4 (MOBILIER) - CHOIX DU MODE DE PASSATION ET APPROBATION DES CONDITIONS DU MARCHÉ.**

Note de synthèse explicative :

AVIS DF

1/ Historique du dossier et Motif de la relance en PCAN

Le projet et les travaux concerne la construction d'une extension et la rénovation de l'administration communale existante avec aménagement des abords et démolition de certains bâtiments existants. Ce projet a fait l'objet d'un premier marché soumis à la publicité européenne, en 4 lots :

- LOT 01 – Extension et rénovation
- LOT 02 – Ascenseur

- LOT 03 – Démolition des bâtiments existants et aménagement des abords
- LOT 04 – Mobiliers

La date limite de réception des offres était fixée le 15/04/2024. De l'analyse, il ressort que pour les lots 02 & 04, seules des offres irrégulières ont été déposées.

Dès lors, le Pouvoir adjudicateur a décidé de :

1/ relancer les lots 02 & 04 en ayant recours à la procédure concurrentielle avec négociation (PCAN), conformément à l'article 38 de la loi du 17 juin 2016

2/ de continuer la procédure visant l'attribution des lots 01 & 03 courant de l'été 2024.

Concernant le lot 01, on notera les spécificités suivantes :

1/ Le marché de travaux fait l'objet d'une promesse de subvention dans le cadre de l'appel à projet « rénovation énergétique des bâtiments appartenant aux pouvoirs locaux » projet 49 du Plan national pour la reprise et la résilience (AM SPW 16/12/2022)

Le lot 01 est financé par l'UNION EUROPEENNE – NextGenerationEU.

Les travaux sont partiellement financés par des fonds européens (Recovery and Resilience Facility (RRF)), dans le cadre du Plan National de Reprise et de Résilience (PNRR). Ce contexte implique la mise en oeuvre du principe « Do no significant harm » (DNSH – ne pas causer de préjudice important), défini par le Règlement européen sur les investissements durables (UE, 2020), souvent appelé le « Règlement taxonomie ».

2/ Le lot 1 de ce marché aura la mission de coordonner et piloter l'ensemble des travaux, y compris ceux des lots 2, 3 et 4 tant du marché initial (procédure ouverte soumise à la publicité européenne) que dans le cadre de ce marché en PCAN : voir description de cette mission reprise au poste 02.21.9a – Mission de pilotage.

La présente demande de participation concerne donc les lots 02 & 04 :

- LOT 02 – Ascenseur
- LOT 04 – Mobiliers

2/ Mécanisme de la PCAN

La PCAN est une procédure qui se déroule en deux phases successives :

- Phase 1 : Demande de participation : phase durant laquelle tout opérateur économique répondant aux critères de sélection est autorisé à déposer une demande de justification en réponse à un avis de marché publié sur E-Procurement. Les demandes de participation sont à déposer sur E-Procurement (voir article 1.1.1 – Dépôt des demandes de participation). Afin d'appréhender le marché, seront publiés les documents techniques (pour information seulement). AUCUNE OFFRE DE PRIX N'EST A DEPOSER POUR CETTE PREMIERE PHASE

- Phase 2 : Une fois les demandes de participation reçues et analysées, le PA dresse la liste des candidats sélectionnés. Seuls ces candidats recevront une invitation à remettre une offre.

Permis d'urbanisme.

introduit le 17/07/2023 - accordé

Article budgétaire :

budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 831/722-60 - n° projet 20190064

Avis DF :

oui

Avis SIPP et coordination santé sécurité:

oui inchangé

PGSS du coordinateur santé sécurité désigné inchangé: Bureau d'Etudes B. Bodson sprl, Rue Hubert Delfosse, 8 | 4610 QUEUE-DU-BOIS

Estimatif des 2 lots inchangé

- Lot 2 (ascenseur), estimé à 38.700,00 € hors TVA ou 46.827,00 €, 21% TVA comprise ;
BASE HTVA (non économiseur 38.700,00 €)

- Lot 4 (mobilier), estimé à 72.000,00 € hors TVA ou 87.120,00 €, 21% TVA comprise ;
BASE HTVA (non économiseur 47.500,00 €)

OPTION HTVA (non économiseur 24.500,00 €)

Le montant global estimé de ce marché s'élève à 110.700,00€ hors TVA ou 133.947,00 €,

21% TVA et options comprise.
le contenu technique des 2 lots relancés est inchangé.

Procédure :

procédure concurrentielle avec négociation

Planning à respecter :

réception provisoire accordée des travaux avant la fin juin 2026.

publication 19/06

retour des candidatures 23/07

rapport de sélection au collège et invitation à remettre une offre : 2/08

retour des offres : environ 3/09

analyse des offres par BA/BE : 15 jours

avis DF 15 jours

attribution collège : environ 3/10

e-tutelle (pas de tutelle si les offres sont inférieures à 150.000 euros HTVA)

pas d'accord de la subvention sur ces lots

notification : après attribution.

29. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES DESTINÉ AU
GOURVERNEMENT WALLON.

Note de synthèse explicative :

L'article L6421-1 §2 du C.D.L.D. prévoit que le conseil communal doit établir un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent par les mandataires et les personnes non élues.

Rémunérations et jetons pour l'année 2023.

Le rapport est adopté en séance publique.

30. CONSEIL COMMUNAL : COMMUNICATIONS

Note de synthèse explicative :

Le Conseil communal prend connaissance de:

- Du courrier du CPAS de Fléron du 16 mai 2024 par lequel il transmet la délibération suivante et son annexe: CAS20240513.8 : Personnel - Statut pécuniaire - Modification et coordination"
- Du courrier du SPW du 03 juin 2024 précisant que la délibération du 16 avril 2024 par laquelle le conseil communal de Fléron décide de modifier le statut pécuniaire du personnel **EST approuvée.**

31. HOLDING COMMUNAL SA - EN LIQUIDATION - CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 26 JUIN 2024 : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ

Note de synthèse explicative :

Le Conseil communal **désigne un délégué** pour représenter la Commune de Fléron à l'Assemblée Générale des actionnaires du HOLDING COMMUNAL SA - EN LIQUIDATION - le 26 juin 2024 à 14h00. Les points portés à l'ordre du jour de cette Assemblée Générale Ordinaire sont les suivants:

1. Examen des travaux des liquidateurs pour l'exercice comptable 2023
2. Examen des comptes annuels pour l'exercice comptable 2023 par les liquidateurs
3. Examen du rapport annuel des liquidateurs pour l'exercice comptable 2023, y compris la description de l'état d'avancement de la liquidation et les raisons pour lesquelles cette dernière n'a pas encore pu être clôturée
4. Examen du rapport du commissaire sur les comptes annuels pour l'exercice comptable 2023
5. Questions

32. SUBVENTION EN FAVEUR D'UN CLUB SPORTIF - OCTROI

Note de synthèse explicative :

Octroi d'une subvention de 4.000 euros au Club Cycliste Les Amis du Hawy Soumagne, rue Barthelemy Laruth 8 à 4630 Soumange, portant le n° d'entreprise 0768.253.658. dans le cadre du Province Cycling Tour.

Pour le Collège,

La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre,



Séverine GURDAL



Thierry ANCION.

